



# Cinéforum

L'OFFICE NATIONAL DU FILM - CANADA



## LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Noir et blanc — 20 minutes

Production du Service de l'Information des Nations unies  
Distribué au Canada par l'Office national du film

Ce film fait partie d'une série de documentaires sur la structure et  
le fonctionnement des Nations unies

### SUJET DU FILM

Le film présente d'abord trois vues: la côte arctique de la Norvège, les ruines d'un monastère sur la frontière qui sépare le Cambodge de la Thaïlande et une frontière entre la Belgique et la Hollande. Ce sont les scènes de trois conflits juridiques différents qui ont été réglés par la Cour internationale de Justice de la Haye.

A l'occasion d'une autre vue, celle du Palais de la Paix, le film explique que seuls des Etats peuvent présenter des cas et leur acceptation de la juridiction de la Cour est volontaire, nonobstant le fait que certains Etats aient déclaré que cette juridiction était obligatoire. Puis on discute d'élection et de procédure de vote et de la méthode de présenter devant la Cour un cas typique de droit international. Enfin, on analyse l'importance qu'a prise le droit international à partir du jour où, au début du XVIIe siècle, Hugo Grotius en formulait la définition, jusqu'à l'institution de la Cour actuelle, en 1945, comme l'un des six principaux organes des Nations unies.

En conclusion, le film fournit le détail des trois cas dont il a été question et démontre comment chacune des décisions reflète l'impartialité de la Cour dont on a dit qu'elle constitue "le plus haut sommet que l'homme ait jamais atteint dans ses relations sociales".

### À QUI S'ADRESSE CE FILM

Les groupes d'élèves des cours secondaire et collégial et des classes qui étudient:

les sciences sociales  
l'histoire universelle  
les problèmes de la démocratie

les événements quotidiens  
la géographie universelle  
l'histoire

Les élèves de collège qui étudient:

les sciences politiques  
les affaires mondiales

les relations internationales

Les groupes d'adultes qui étudient:

les affaires mondiales

les problèmes de la paix  
les Nations unies et les relations internationales

### OBJECTIF DU FILM

Il s'agit de montrer que la Cour internationale de Justice constitue l'organe judiciaire principal des Nations unies, et que, depuis 1946, elle a exercé sa juridiction dans plus de cinquante cas, dont chacun aurait pu comporter une menace à la sécurité et à la paix internationales.



## IL FAUT ARRIVER À COMPRENDRE

QUE la Cour de Justice possède une histoire plus ancienne que celle des Nations unies;

QUE, parmi les six organes principaux des Nations unies, la Cour est la seule à n'avoir pas son siège permanent à New York;

QUE les quinze membres (juges) de la Cour ne siègent pas

en qualité de représentants de leurs pays respectifs; que leur unique rôle est d'entendre et de juger les cas de droit international;

QUE, nonobstant le fait qu'aucun Etat n'est obligé de présenter ses cas à la Cour, chaque membre des Nations unies est tenu de se conformer à la décision de la Cour dans tout litige auquel il fait partie.

## AVANT DE PRÉSENTER LE FILM

1. Visionnez le film vous-même et prenez des notes surtout au sujet des trois cas qui y sont présentés. Précisez bien le problème, la décision et l'application dans le cas du rempart de roc de la Norvège, en 1951; dans le cas de l'annexion de fait du temple de Preah Vihear, en 1952; et dans le cas de la frontière entre la Belgique et la Hollande, en 1959.

2. Lisez, repassez et expliquez la Charte des Nations unies de façon à montrer comment elle trouve son application à la Cour internationale de Justice.

3. Faites un tableau synoptique pour bien montrer la place de la Cour par rapport aux autres organes principaux des Nations unies. Montrez comment les quinze juges sont élus par le Conseil de Sécurité et par l'Assemblée générale.

4. Discutez de Hugo Grotius et de Andrew Carnegie qui apparaissent, tous deux, dans le film.

5. Donnez, en guise d'introduction, une explication, en cinq minutes, de la philosophie qui inspire la Cour internationale de Justice.

## APRÈS LA PRÉSENTATION

1. Dans la discussion, examinez comment le droit de chaque pays s'applique à l'individu, alors que le droit international concerne les relations entre les pays. Proposez la question suivante: "La loi internationale devrait-elle être appliquée directement à toute personne, en n'importe quelle partie du monde, par une cour internationale?"

2. Discutez des termes suivants, dont quelques-uns sont employés dans le film: agent, Etat, juridiction, haute mer, arbitrage, médiation, conciliation, adjudication, traité, jugement, avis consultatifs, juges "ad hoc".

3. Comment les quinze juges sont-ils élus? Quelle est la durée de leur mandat? Quel est le système de rotation? (Demandez aux étudiants d'indiquer sur la mappemonde le pays natal des juges. Ceci permettra de constater que les juges de la Cour sont choisis dans tous les pays du monde.)

4. "Les Etats parties au présent Statut peuvent, à n'importe quel moment, déclarer reconnaître comme obligatoire de plein droit et sans convention spéciale, à l'égard de tout autre Etat acceptant la même obligation, la juridiction de la Cour". Organisez un panel qui examine la question suivante: Tous les Etats devraient-ils ou ne devraient-ils pas accepter la résolution ci-dessus?"

5. Discutez des cas suivants ou d'autres cas qui ont été présentés à la Cour:

A. la question du canal de Corfou, en 1946, qui opposait la Grande-Bretagne à l'Albanie.

B. la question du droit d'asile, en 1949-1950, opposant le Pérou à la Colombie.

C. la question (anglo-iranienne des pétroles) de l'Anglo-Iranian Oil Company, en 1952, qui opposait le Royaume-Uni à l'Iran.

D. la question de l'Antarctique, en 1955, qui opposait le Royaume-Uni à l'Argentine et au Chili.

E. la disposition du Sud-Ouest de l'Afrique, en 1960, qui opposait l'Ethiopie et le Libéria à l'Union Sud-Africaine.

6. Retraced l'histoire de la Cour actuelle de Justice à travers:

A. la première Conférence de La Haye en 1899, et la création de la Cour permanente d'Arbitrage;

B. la deuxième Conférence de La Haye, en 1907;

C. la Cour permanente de Justice internationale (World Court), en 1920;

D. la Cour internationale de Justice, en 1945.

## SUPPLÉMENT

Demandez à votre bibliothécaire (soit à l'école, soit à la bibliothèque publique) de vous aider à rassembler un ensemble de documents sur les Nations unies.

Les Nations unies mettent à la disposition du public, moyennant un coût minime, plusieurs imprimés et documents d'information en français. Vous pouvez obtenir une liste de ces publications en vous adressant à: L'Association canadienne des Nations unies, Bureau national, 329 ouest, rue Bloor, Toronto 5, Ontario.